



Omegle : pourquoi le chat vidéo prisé des adolescents inquiète les parents

Ronan Tésorière

Omegle : pourquoi le chat vidéo prisé des adolescents inquiète les parents

Autorisé officiellement qu'aux plus de 13 ans, Omegle connaît un succès fulgurant chez les plus jeunes. Mais le risque de harcèlement sexuel par des adultes sur la plate-forme vidéo, où l'on peut parler à des inconnus, n'est pas à prendre à la légère.

« Omegle : parlez à des inconnus ! » C'est la promesse de ce site de chat vidéo qui cartonne chez les adolescents français depuis quelques mois. À l'instar de Chatroulette en son temps, son principe est de mettre en relation des (jeunes) internautes qui ne se connaissent pas. Le hic, c'est que ce site, qui n'est autorisé officiellement qu'aux plus de 13 ans, ne garantit pas vraiment la sécurité de ses plus jeunes utilisateurs. Des parents s'en sont inquiétés sur les réseaux sociaux ces derniers jours.

« Pourquoi les jeunes connaissent ce site et pas les adultes ? Car des jeunes youtubeurs et tiktokeurs en font la promotion en donnant rendez-vous à leurs abonnés en leur offrant la possibilité de chatter avec eux... sauf qu'en réalité vos enfants ont plus de chance de tomber sur des prédateurs pédophiles exhibitionnistes que sur leurs youtubeurs préférés, et ça dans le plus grand des calmes », a ainsi averti sur Twitter Nadia B., samedi dernier. Son message est rapidement devenu viral.

En effet, lorsqu'on se connecte sur le site, on y croise majoritairement de jeunes ados en quête de fun. Mais rapidement, au fil des mises à jour des vidéos automatiques ou choisies, ce sont des profils bien différents qui se dévoilent. Comme l'a montré le site Kool Mag dans une longue enquête, des hommes adultes en train de se masturber apparaissent sur les écrans des plus jeunes, ou encore des contenus pornographiques très violents.

« Des amies m'ont raconté qu'elles étaient tombées sur des vieux dégueus »

Pour les utilisateurs du site, ce « chat » n'est pourtant pas entouré d'une réputation sulfureuse. « Les meufs d'Omegle, elles sont trop condescendantes », s'alarme plutôt Tanya*, une adolescente parisienne de 14 ans, qui n'a jamais eu affaire à des adultes sur le site, qu'elle a découvert via TikTok. Elle cherche plutôt « à se faire des copines » sur le réseau. « Je zappe très vite dès que ce n'est pas une fille comme moi, mais des go (amies) m'ont raconté qu'elles étaient tombées sur des vieux dégueus », lâche-t-elle, un peu gênée.

L'enquête du site Internet Kool Mag a déjà eu un effet sur les influenceurs, qui ont un temps promu la plate-forme vidéo. Justriadh et ses 4, 2 millions d'abonnés Instagram a par exemple rétro-pédalé ce mardi, et annoncé qu'il n'utiliserait plus le chat vidéo pour « rencontrer » ses fans, jugent la plate-forme « dangereuse ». « Mon dernier live date d'il y a un an. Je n'irai plus sur cette plate-forme tant qu'elle ne sera pas régulée », affirme l'influenceur.

Omegle ne date pourtant pas d'hier, puisqu'il a été créé en 2009, mais a connu moins de succès que son concurrent Chatroulette. Il se prévaut toutefois de plus d'un million d'utilisateurs. Jusqu'à 2020, le site était aussi disponible en tant qu'application mobile, mais elle avait déjà été épinglée par Apple et Google pour « comportement inappropriée envers les mineurs ». Elle n'est donc plus proposée via l'App Store et Google Play. Omegle perdure grâce à une petite astuce. Le site n'est pas référencé



techniquement comme interdit aux moins de 18 ans, et n'est donc pas filtré par les systèmes de contrôle parental, non paramétrés.

Autre constat, la simple déclaration d'âge n'est pas un obstacle suffisant pour filtrer l'accès aux enfants de moins de 13 ans. Pour les parents, il existe toutefois des solutions technologiques. « C'est important pour tous les parents de se rendre compte de l'obligation morale qu'ils ont à gérer ce genre de situation », souligne Sylvain Staub, avocat au barreau de Paris, au cabinet DS avocats. « Il ne faut pas hésiter à mettre en œuvre sérieusement les systèmes de contrôle parental. Ce n'est pas évident d'installer un système de filtrage pour ses enfants. De plus, ils sont souvent plus agiles avec le digital que leurs parents », ajoute-t-il.

Signaler la plate-forme à Pharos

En cas de problème, l'avocat spécialisé en droit informatique conseille de signaler Omegle auprès de la plate-forme Pharos, qui lutte contre la cybercriminalité. Reste ensuite le dépôt de plainte dans le cadre du Code pénal. « La loi du 21 avril 2021 sur la lutte contre la cybercriminalité qui vise les mineurs ou encore l'article 227-24 du Code pénal s'appliquent dans ce cas », souligne-t-il. Ce dernier punit quiconque diffuse un message « à caractère violent » de « trois ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur ».

L'association La Voix de l'Enfant a d'ailleurs confirmé au Parisien qu'elle allait saisir l'Arcom pour sanction, dans le cadre de ses différentes actions sur la lutte contre l'exposition des mineurs à des sites pornographiques. Depuis, le secrétaire d'État en charge de l'enfance et de la famille, Adrien Taquet, a annoncé avoir saisi le procureur de la République, sur la base de l'article 40 du Code pénal.

Face aux dangers encourus par les mineurs, la loi du 2 mars 2022 visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à Internet - mais qui n'a pas encore été mise en application - prévoit d'obliger les fabricants d'appareils connectés (smartphones, tablettes, ordinateurs, consoles de jeux...) à installer un dispositif de contrôle parental et à proposer son activation gratuite lors de la première mise en service de l'appareil.

* Le prénom a été modifié. ■

